

EURL ATOUT.COM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7600 EUROS
Siège social : QUARTIER ST-ELOI 144 RUE DE FONTAUBE 13480 CABRIES
SIREN : 480089515
RCS : AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 30/06/2009

L'An Deux Mille Neuf et le trente juin à treize heures, l'associé de la SARL ATOUT.COM, au capital de 7600 euros divisé en 76 parts sociales de 100 euros chacune, s'est présenté à Cabriès en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent ou représenté :

Mr , CORTADE Pierre, propriétaire de 76 parts, numérotées de 1 à 76.

Total des parts présentes : 76 parts sur les 76 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur CORTADE Jean François, gérant.

Le président constate que l'associé unique présent représente la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le récépissé de la lettre recommandée de convocation,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant décide de transférer le siège social du 144 rue de Fontaube 13480 CABRIES à Europole de l'Arbois bât Gérard Megie avenue Louis Philibert 13857 AIX EN PROVENCE et ce à compter du 1^{er} juillet 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée..

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.